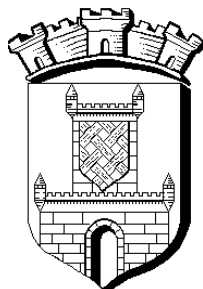


République Française

**MAIRIE de CHATEAUFORT**



Département des  
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE  
VERSAILLES

CANTON DE  
VERSAILLES-SUD

**COMPTE RENDU  
DE LA  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 2 JUILLET 2008**

La séance est ouverte à 20h30.

Etaient présents : P. PANNETIER, D. DUMOULIN (à partir de la délibération du point 5), E. DUPONT, P. BERQUET, P. GISLE, B. LERISSON, I. JACQUES, F. FORZANI, Y. GOUNOT, G. MORGUE, E. NIVET

Absents excusés : D. DUMOULIN, pouvoir à G. MORGUE (jusqu'à la délibération du point 4)  
N. NICOLAS, pouvoir à E. NIVET  
S. GERMANICUS, pouvoir à F. FORZANI  
G. TILMANN, pouvoir à P. GISLE  
A. ROBLIN, pouvoir à P. PANNETIER

Secrétaire de séance : E. DUPONT

**20h30 : SEANCE PUBLIQUE**

1/ Approbation du registre des délibérations et le compte rendu du conseil municipal du 7 mai 2008

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOPTE**, le registre des délibérations et le compte rendu du conseil municipal du 7 mai 2008.

## 2/ Délégations du conseil municipal au maire : suppression des limites

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE** son accord, pour supprimer à certaines délégations les limites qui seraient fixées par le conseil municipal dans les domaines suivants :

- détermination des tarifs de différents droits
- réalisation des emprunts
- délégation de l'exercice du droit de préemption en vertu de l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme
- règlement des dommages provoqués par les véhicules municipaux

## 3/ Désignation des membres élus au Conseil d'Administration du CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **CONFIRME** la désignation comme membres élus au Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

- Patricia GISLE
- Bernard LÉRISSON
- Gerta TILMANN
- Stéphanie GERMANICUS
- Françoise FORZANI

## 4/ Ratios d'avancement de grade

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de déterminer les ratios d'avancement de grade :

<b>Catégorie</b>	<b>Grade d'origine</b>	<b>Ratio d'avancement/ an</b>	<b>Nombre d'agents concernés</b>
<b>A</b>	Attaché territorial	100%	1
<b>B</b>	Rédacteur territorial	50%	2
<b>C</b>	Adjoint administratif	100%	1
	Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	50%	10
	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	100%	1

**DIT** que le nombre de promotions autorisées obtenu après application de ces taux sera arrondi à l'entier supérieur. **DEMANDE** que ces taux soient réévalués chaque année pour s'adapter à l'évolution de nombre de personnels.

5/ S.I.D.C. de la Région de Versailles - Dissolution

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE** un avis favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication au 31 décembre 2007 ;

6/ Fixation du taux de base de l'indemnité représentative des instituteurs pour 2008

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir le taux fixé en 2007 à 218,66€ par mois pour 2008 ;

7/ Motion de soutien à la commune d'Ablis

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'apporter son soutien à la commune d'Ablis sur le principe de respect du maintien de la souveraineté des communes sur leur territoire

8/ Obligation pour la commune de recourir à l'emprunt pour réaliser les travaux de la rue des Orfèvres et les travaux de la salle polyvalente

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'autoriser le maire à recourir à un emprunt de 1 000 000€ pour une durée de 20 ans au taux fixe de 4,60€ pour financer les travaux de la rue des Orfèvres et les travaux de la salle polyvalente. **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes à cet emprunt.

9/ Demande de subvention exceptionnelle à l'association Rayonnement Castelfortain

---

Le Conseil Municipal, à la majorité, 4 voix contre (P. BERQUET, F. FORZANI, S. GERMANICUS, E. NIVET) et 3 absentions (N. NICOLAS, G. TILMANN, A. ROBLIN), **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Rayonnement Castelfortain d'un montant de 400€ à l'occasion de leur 10 ans d'existence.

Questions diverses

La séance est levée à 22h30

La parole est donnée au public.

**Le Maire,**

**Patrice PANNETIER**